

Macot la Plagne

Compte rendu Conseil municipal

05 décembre 2011



Les maires des 4 communes supports de la station lors de la soirée des 50 ans de La Plagne, le 21 décembre dernier : M. Anthony FAVRE, maire de Bellentre, M. René RUFFIER-LANCHES, maire de Champagny-en-Vanoise, M. Richard BROCHE, maire de Macot La Plagne et M. Jean-Pierre CHENU, maire d'Aime.

CONSEIL MUNICIPAL DU

05 DÉCEMBRE 2011

Présents : M. Richard BROCHE, maire, M. Joël OUGIER SIMONIN, 1er adjoint, Mme Sylvie MAITRE, 2e adjointe, MM. Robert ASTIER, 3^e adjoint, André BROCHE, 4e adjoint, Bernard AUBONNET, 5e adjoint, Mme Ginette CRÉTIER, conseillère municipale,

MM. Laurent BOCH, Yves BRIANÇON, Paul BROCHE, Pierre OUGIER, Marin VIVET GROS, Jean Marie GERMAIN, Michel BORLET, Nicolas BRIANÇON MARJOLLET, Patrice MEREL, conseillers municipaux.

Excusés : M. Jean Luc BROCHE, conseiller municipal (pouvoir à M. Richard BROCHE), M. René ALLAMAND, conseiller municipal (pouvoir à M. André BROCHE), M. David ALLEMOZ, conseiller municipal

Monsieur Paul BROCHE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 14 novembre 2011. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité. Monsieur le maire sollicite l'accord du conseil municipal pour l'ajout de cinq points à l'ordre du jour :

- Modification du règlement intérieur de la garderie périscolaire de La Plagne
- Convention d'occupation du domaine public pour la mise en place d'un trampoline à Belle Plagne
- Avenant au marché « suppression des eaux parasites - secteur la fontaine » société SN Eric PERRIERE
- Renouvellement de la convention avec le Cybercentre
- Motion de soutien aux salariés de l'ADMR

Le conseil municipal donne son accord à la modification de l'ordre du jour.

Monsieur le maire présente monsieur Jean Claude FRAISSARD et madame Dominique HERRERO, respectivement président et directrice du SMITOM, venus présenter le rapport annuel 2010 de la structure.

Il est rappelé que le rapport est destiné à l'information des élus et du public. Il est consultable sur internet :

www.smitomtarentaise.fr.

Périmètre du SMITOM : le périmètre du SMITOM s'agrandit. L'adhésion en 2010 de Saint Martin de Belleville a été suivie en 2011 par celles des communes de la Perrière, des Allues, de Saint Bon, du Sivom de Bozel Val Vanoise, de la communauté de communes Coeur de Tarentaise, et de la communauté de communes des vallées d'Aigueblanche. Le SMITOM de Haute Tarentaise est ainsi devenu SMITOM de Tarentaise et gère :

- les usines d'incinérations des ordures ménagères et les quais de transfert du tri sélectif et des cartons professionnels de Valezan et des Brévières.
- l'installation de stockage des déchets inertes (ISDI) de la Vigne au pont sur la RN 90.

Monsieur Michel BORLET demande si le SMITOM gère les déchets jusqu'à Albertville. Monsieur le maire répond que le périmètre géré commence à la Léchère, ce qui représente 43 communes et 21% des déchets de la Savoie.

Capacité des deux usines du SMITOM : 27 000 t/an
Avec les nouveaux membres, il est nécessaire d'exporter le surplus de production saisonnière. En 2010, 2231 tonnes ont été transférées : soit 1010 tonnes de Saint Martin et 1 221 tonnes après mise en balles à Valezan. En 2011, la production est estimée à 34 000 tonnes, soit un transfert de 7 000 tonnes.

Depuis 2009, les déchets sont en baisse, et en 2010, on constate une diminution des ordures ménagères. Le tri sélectif et le carton professionnel stagne après une forte augmentation entre 2006 et 2009. La collecte du verre augmente légèrement.

Avec l'embauche des animatrices du tri, le SMITOM s'est engagé à réduire les déchets de 7% d'ici 2015/2016 afin de respecter les enjeux environnementaux du Grenelle de l'environnement. Le SMITOM organise une fois par an la réunion de la CLIS (commission locale d'information et de surveillance des usines d'incinération). Cette réunion a eu lieu le 19 octobre dernier.

Les différentes analyses ne révèlent pas d'impact significatif sur l'environnement. A noter toutefois du plomb dans le sol à Sangot sans qu'aucun lien ne soit établi avec l'usine.

Monsieur Paul BROCHE souhaite aborder la question du périmètre du SMITOM. C'est une décision des élus qu'il respecte, mais il voudrait des explications sur la motivation de cette décision en sachant que la capacité des deux usines est insuffisante. Il indique qu'une étude est lancée sur le devenir des déchets à moyen et long terme. Sa réflexion personnelle l'amène à penser que cette étude pourrait déboucher sur la construction d'une nouvelle usine avec valorisation énergétique. Ce qui impliquerait un nouvel investissement et une nouvelle dette qui s'ajouterait à l'actuelle. La fermeture de l'usine des Brévières moins performante et le regroupement des deux cantons sur l'usine de Valezan avec très peu d'exportation lui paraissait plus judicieux et moins coûteux. D'autant plus que la composition du four lui permet d'avoir une très longue durée avec des rénovations périodiques. Il demande si cette solution a été envisagée avant l'extension du périmètre du SMITOM.

Madame Herrero explique que cette solution n'est pas envisageable car l'usine des Brévières a encore de gros amortissements en cours.

Elle ajoute que la dette actuelle est de 3,7 millions d'euros de capital restant dû. Suite au regroupement et à la mutualisation des services, la charge financière des collectivités a diminué.

Monsieur Paul BROCHE souhaite aussi aborder le volet financier, notamment du tri sélectif, sans en contester les chiffres. Certaines pages du rapport ne correspondent avec les chiffres du bilan final.

Madame HERRERO confirme que le bilan final tient compte d'autres éléments comme le coût du personnel, des véhicules et du reversement aux adhérents...qui s'ajoutent.

Monsieur Paul BROCHE voudrait que ce rapport soit lisible par les élus et le public en y ajoutant si possible quelques explications complémentaires.

Monsieur le maire remercie les représentants du Smitom avant qu'il ne quittent la salle.

AFFAIRES GÉNÉRALES

1. CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC AVEC UN PRESTATAIRE D'ACTIVITÉ DE LOISIRS

Monsieur le maire présente la demande de madame Carole BROCHE et monsieur Cyril DERCHEU, représentant la SARL Plagne Aventure d'utiliser un terrain situé à Plagne Bellecôte pour l'implantation temporaire d'une activité équestre (ballades à poneys).

En contrepartie d'une redevance d'un montant de 520 euros, il propose de leur mettre à disposition une partie du terrain cadastré section M 2451 pour la période du 01 décembre 2011 au 30 avril 2012.

Monsieur Marin VIVET GROS s'interroge sur le bien-fondé de demander une redevance à des prestataires qui créent une animation sur la station.

Monsieur le maire fait remarquer que la redevance est minime, et demandée à tous les prestataires ayant une activité payante.

Le conseil municipal approuve la convention d'occupation privative du domaine public à passer avec la SARL « Plagne Aventure » dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 18, pour : 18)

2. CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE À L'UTILISATION DES MOTONEIGES POUR LA SAISON D'HIVER 2011-2012

Comme chaque saison hivernale, monsieur Bernard AUBONNET propose au conseil municipal de passer une convention d'occupation du domaine public avec les prestataires d'activités de motoneige suivants : sociétés PEB évasion, Eric Laboureux Production et Franmic. Cette convention leur permet d'exploiter le circuit du Plan Leitchoum pour l'hiver 2011/2012 en contrepartie d'une redevance de 520 euros par exploitant.

Monsieur Bernard AUBONNET précise que la commune sera extrêmement vigilante en matière de respect des prescriptions édictées. Il ajoute que les prestataires concernés gèrent, jusqu'à présent, très bien leur activité.

Le conseil municipal approuve la convention d'occupation privative du domaine public à passer avec les prestataires cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 18, pour : 18)

3. CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXERCICE D'ACTIVITÉS « CHIENS DE TRAINÉAUX »

Monsieur Bernard AUBONNET présente la demande de monsieur Mathias BERNAL d'utiliser le tracé mis en place par la maison du tourisme sur le site du Dou du Praz, à Plagne Soleil pour son activité « chiens de traîneaux » ; ainsi que la demande de monsieur Christophe SUJDOVIC pour l'utilisation de la route communale de Plan Bois.

Concernant monsieur Mathieu BERNAL, le circuit est mis à disposition en contrepartie d'une redevance de 520 euros pour la saison d'hiver 2011/2012.

Il précise que ce tracé est situé hors piste de ski et indépendant des piétons et fondeurs et qu'il a été demandé au prestataire de bien respecter ce fait.

Monsieur Robert ASTIER rappelle le stationnement gênant du véhicule et de la remorque à l'entrée du chemin du Dou du Praz la saison dernière. Monsieur Bernard AUBONNET répond qu'une obligation à ce sujet a été ajoutée dans la convention.

Concernant monsieur Christophe SUJDOVIC, monsieur Bernard AUBONNET explique que son activité est réalisée en partie sur la commune de Macot La Plagne (75%) et en partie sur la commune de Bellentre (25%).

Ce prestataire paye déjà une redevance à la collectivité de Bellentre. C'est pourquoi, la redevance demandée a été calculée proportionnellement soit un montant de 390 euros (520 euros * 75%).

Le conseil municipal approuve les conventions d'occupation du domaine public relative à l'activité « chien de traîneaux » à passer avec messieurs Mathieu BERNAL et Christophe SUJDOVIC. (Votants : 18, pour : 18)

4. SAEM PLAGNE RÉNOV' - VALIDATION DE DEUX CONTRATS DE SUBVENTION

Monsieur Bernard AUBONNET informe les membres présents qu'il convient de procéder au versement des subventions pour 2 dossiers achevés :

- Monsieur Jacky BERTRAND (domicilié 18 rue de Chevalannes - 91610 Ballancourt sur Essonne) - rénovation apt n°1409 Croix du Sud à Belle Plagne : aide de 5000.00 € (soit 2500 € pour la SAP et 2500 € pour la commune) pour 25 241.48 € TTC de travaux.

- Monsieur Michel BOUCHER (domicilié 2 rue d'Estinne d'Orves - 78 350 Joug En Josas) - rénovation appartement n°142 Mont Blanc à Plagne Centre : aide de 5000.00 € (soit 2 500€ pour la SAP et 2 500 € pour la commune) pour 26 308,10 euros TTC de travaux.

Le conseil municipal décide de procéder au versement des subventions pour les deux dossiers de rénovation achevés. (Votants : 18, pour : 18)

RESSOURCES HUMAINES

1. INSTAURATION D'UNE INDEMNITÉ POUR HEURES DE NUIT

Monsieur André BROCHE rappelle l'embauche d'un agent pour l'entretien des bâtiments communaux (mairie, école, salle polyvalente de Macot chef-lieu). Cet agent va effectuer une partie de ces heures avant 6h du matin et peut ainsi bénéficier d'une indemnité horaire majorée. Il propose donc d'instaurer une indemnité pour heures de nuit comme suit :

- Indemnité horaire pour travail de nuit : 0,17 euros
- Majoration horaire spéciale pour travail intensif : 0,80 euros.

Monsieur le maire précise que l'agent sera pourvu d'un appareil de «travailleur isolé».

Suite à l'interrogation de monsieur Paul BROCHE, monsieur André BROCHE répond que cet agent prend ses fonctions le 1er janvier 2011. Monsieur Paul BROCHE demande si les modalités de réservation de la salle polyvalente resteront les mêmes à partir de cette date. Monsieur André BROCHE explique qu'une réunion de travail sur la gestion de la salle est prévue avant la fin de l'année.

Madame Ginette CRÉTIER suggère de faire passer une société d'entretien afin de réaliser un nettoyage approfondi de la salle polyvalente. Monsieur André BROCHE répond que cette prestation est prévue au début du mois de janvier.

Le conseil municipal approuve l'instauration de l'indemnité au taux horaire de 0,17 euros majorée à 0,80 euros pour travail intensif.

(Votants : 18, pour : 18)

FINANCES

1. DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le maire propose au conseil municipal de voter une décision modificative du budget général incluant toutes les opérations d'ordre à réaliser.

Il explique que la collectivité a souhaité séparer les écritures d'ordre et les dépenses budgétaires réelles votées lors de la décision modificative n°1 pour plus de lisibilité. Monsieur le maire présente les modifications et inscriptions budgétaires apportées au budget général.

Le conseil municipal vote la décision modificative n°2. (Votants : 18, pour : 18)

2. MODIFICATION DU PRINCIPE D'AMORTISSEMENT

Monsieur le maire rappelle que le principe d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles n'a pas été modifié depuis 2003.

Il propose ainsi de modifier les durées d'amortissement comme suit pour tous les budgets :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	DURÉE D'AMORTISSEMENT
LOGICIELS	2 ANS
SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENTS VERSÉES	5 ANS
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	DURÉE D'AMORTISSEMENT
MATÉRIEL INFORMATIQUE	3 ANS
MOBILIER ET MATÉRIEL DE BUREAU	5 ANS
MATÉRIEL DIVERS	5 ANS
VOITURES	5 ANS
CAMIONS ET VÉHICULES INDUSTRIELS	10 ANS
IMMEUBLE DE RAPPORT	33 ANS
STRUCTURES LOURDES ASSINISSEMENT	40 ANS
INFRASTRUCTURES LOURDES (PARKINGS)	50 ANS
ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES (RÉSEROIRS BUDGET EAU)	50 ANS

Le conseil municipal décide d'appliquer le principe d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles comme proposé ci-dessus. (Votants : 18, pour : 18)

3. PAIEMENT EN LIGNE TIPI - CONVENTION AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Monsieur le maire fait part de la demande croissante de la part des usagers de pouvoir régler les services municipaux (garderie, cantine, eau, logement, location salles...) par carte bancaire sur internet. En effet, nombreux sont ceux qui ne peuvent venir en mairie lors des heures d'ouvertures.

Afin de répondre à cette demande, monsieur le maire propose de passer une convention avec la direction générale des finances publiques qui a mis en place un site de télépaiement standardisé et sécurisé, nommé TIPI.

Monsieur Paul BROCHE demande quel va être le coût de cet investissement.

Monsieur le maire répond que l'hébergement du télépaiement ainsi que le logiciel d'inscription de la garderie/cantine couleront à la collectivité 22 euros par mois. Le coût de la mise en oeuvre se fera uniquement la première année, ensuite la collectivité ne payera que l'hébergement du site.

Il rappelle que le coût d'impression des tickets de garderie et de cantine est de 2 500 euros par an environ.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer tout document relatif à la mise en oeuvre de cette convention. (Votants : 18, pour : 18)

TRAVAUX

1. AVENANTS RELATIFS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX « CONSTRUCTION D'UN POINT INFORMATION À PLAGNE VILLAGES »

Monsieur Robert ASTIER informe le conseil municipal de travaux supplémentaires réalisés au point information à Plagne Villages qu'il convient d'approuver par avenants.

- Lot 04 - Charpente couverture. Travaux supplémentaires : modification du bardage et ajout de la descente d'eaux pluviales pour un montant de 5 649 euros HT. Le nouveau montant s'élève donc à 67 818,25 euros HT. (soit une augmentation de 9%)
 - Le lot 05 – Menuiseries intérieures et extérieures : main courante accès handicapés et réglottes de finition pour un montant de 737,70 euros HT. Le nouveau montant s'élève donc à 29 798,04 euros HT (soit une augmentation de 2,5%).
 - Le lot 06 – Cloisons peintures : peintures pour un montant de 1 179,80 euros HT. LE nouveau montant s'élève donc à 11 350,60 euros HT (soit une augmentation de 11,6%).
 - Le lot 08 – électricité : disjoncteur tarif jaune pour le caravaneige (non prévu au marché initial), et ajout de prise (TV et autres) et d'un rideau d'air chaud pour un montant de 6 364 euros HT. Le nouveau montant s'élève donc à 25 332 euros HT (soit une augmentation de 33,5%).
- Monsieur Robert ASTIER demande au conseil municipal d'approuver ces avenants.

Le conseil municipal approuve les avenants n°1 aux lots 04, 05, 06 et 08 du marché « construction d'un point information à Plagne Villages ». (Votants : 18, pour : 18)

URBANISME

1. RÉGULARISATION ROUTE DES MOULINS

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN rappelle au conseil municipal le réaménagement et le calibrage de la route des moulins. Il indique que les travaux réalisés ont modifié le tracé original de cette voie à son carrefour avec la RD 220 au lieu-dit Bonnegarde du Bas.

Il propose d'acquérir la parcelle Section A n° 3341 à Bonnegarde du Bas, d'une surface de 17 m² appartenant à la SCI SENCHON au prix de 30 euros/m² soit un montant total de 510 €. Ainsi que d'échanger, avec les consorts BRIANÇON Gilles et Christiane, leurs parcelles section A n° 3343-3344-3346 d'une surface respective de 34 m², 1 m² et 150 m² au lieu dit Bonnegarde du Bas, en contrepartie de la parcelle communale section A n° 3348 d'une surface de 67 m² issue du domaine public avec une soule de 3 540 euros.

Le conseil municipal approuve l'acquisition et l'échange proposés dans les conditions énoncées. (votants : 18, pour : 18)

2. CONVENTION D'UTILISATION DU HALL D'ACCUEIL ENTRE MATO ET SAP AU « GRAND COMBIN »

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN rappelle au conseil municipal l'appel à candidatures pour la réalisation d'un tènement immobilier à Plagne Soleil, attribué à la société MFX IMMO. Dans cet immeuble de commerces, la commune est propriétaire d'un local à usage de bureau du tourisme qui va servir à la MATO. La société d'aménagement de La Plagne est également propriétaire d'un local à usage de billetterie dont l'accès à la clientèle se fait par le hall commun appartenant à la commune.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN présente au conseil municipal la convention régissant les conditions d'utilisation de ce hall d'accueil.

Il propose d'ajuster la durée de la convention au terme de la concession consentie à la société d'aménagement de La Plagne, c'est-à-dire jusqu'en 2027.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN souhaite faire part de son indignation suite à la volonté de la société d'aménagement de La Plagne de fermer la billetterie située en haut de Plagne 1800 (local les marmottes). Il présente un courrier où la direction s'était engagée en 2005 à la maintenir ouverte. Il propose au conseil municipal de leur envoyer un courrier leur demandant de maintenir un point de vente le week end dans le local des marmottes. Monsieur le maire souhaite également que cette demande soit faite au syndicat de l'école de ski de Plagne Centre afin qu'il maintienne également un point de vente dans le local « Maeva » durant le week end. Le conseil municipal donne son accord pour l'envoi de ces courriers aux personnes concernées.

Le conseil municipal approuve la convention à signer avec la SAP dans les conditions énoncées. (votants : 18, pour : 18)

POINTS AJOUTÉS À L'ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DES TARIFS DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE SAISONNIÈRE DE LA PLAGNE – SAISON 2011-2012

Madame Sylvie MAITRE propose de modifier le règlement intérieur de la garderie périscolaire de La Plagne afin d'y inclure la liste des maladies contagieuses qui nécessitent l'exclusion de l'enfant.

Le conseil municipal approuve les modifications apportées au règlement intérieur de la garderie périscolaire de La Plagne. (Votants : 18, pour : 18)

2. CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC AVEC UN PRESTATAIRE DE LOISIRS.

Monsieur le maire présente la demande de monsieur Jean Pierre AMIGUE pour l'utilisation d'un terrain situé à Belle plagne afin de mettre en place une activité « trampoline élastique ».

Il propose de mettre à disposition de monsieur Jean Pierre AMIGUE le terrain cadastré section M n°2392 en contrepartie d'une redevance de 520 euros pour la saison hivernale 2011-2012.

Monsieur le maire rappelle que cette mise à disposition concerne uniquement l'implantation d'une activité de loisirs à l'exclusion de toute vente de produits alimentaires.

Le conseil municipal approuve la convention d'occupation privative du domaine public à passer avec monsieur Jean Pierre AMIGUE dans les conditions présentées. (Votants : 18, pour : 18)

3. AVENANT N°1 RELATIF AU MARCHÉ « SUPPRESSION DES EAUX PARASITES –SECTEUR DE LA FONTAINE »

Messieurs Robert ASTIER, Marin VIVET GROS et Patrice MEREL, ne prenant pas part au vote, quittent la séance.

Après que monsieur le maire ait rappelé que ce marché a été passé avec la SN Eric PERRIERE, il explique que lors des travaux, l'opportunité d'enfouir dans la même tranchée ouverte la canalisation d'arrosage, s'est présentée. Pour prendre en considération ces travaux supplémentaires, il est nécessaire de passer un avenant au marché « Suppression des eaux parasites – Secteur La Fontaine », portant le montant du marché à 101 140,97 € HT (soit 8,3 % d'augmentation).

Monsieur Nicolas BRIANÇON MARJOLLET demande si l'ensemble du village va pouvoir bénéficier de la mise en place des canalisations « arrosage-jardins ».

Monsieur le maire répond que ceci n'est pas prévu.

Le conseil municipal approuve l'avenant n°1 au marché « suppression des eaux parasites –secteur de la Fontaine ». (votants : 15, pour : 15)

4. CONVENTION AVEC UN OPÉRATEUR POUR L'ACCÈS WIFI SUR LA STATION

Monsieur Bernard AUBONNET précise que la convention passée avec la société Cyber-centre pour l'installation d'accès Wifi à destination des résidences de tourisme et des copropriétés sur les stations d'altitude arrive à son terme.

Il propose au conseil municipal de la renouveler pour 3 années.

Il ajoute que la redevance pour occupation du domaine public sera indexée sur le chiffre d'affaire de cette société.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention d'occupation du domaine public dans les conditions énoncées. (Votants : 18, pour : 18)

5. MOTION DE SOUTIEN AUX SALARIÉS DE L'ADMR

Monsieur le maire fait lecture d'un courrier des salariés de l'ADMR qui demande au conseil municipal un soutien face à la nouvelle convention collective de branche mise en place qui voit un certain nombre de leurs acquis sociaux disparaître.

Il rappelle que l'ensemble du personnel ADMR permet de maintenir à domicile les personnes dépendantes, apporte une aide aux familles et aux enfants en difficulté, et constitue, de ce fait, un maillon indispensable d'intervention de qualité dans le maintien des personnes dépendantes à domicile.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de prendre une motion de soutien aux salariés de l'ADMR et signer leur pétition. Monsieur le Maire invite les personnes qui le souhaitent à soutenir les salariés de l'ADMR le samedi 17 décembre 2011 à 14h à Chambéry, lors d'une manifestation des aides à domicile, auxiliaires de vie, travailleuses sociales et familiales, aides soignantes.

Le conseil municipal décide d'apporter son soutien à l'unanimité aux salariés de l'ADMR. (Votants : 18, pour : 18)

QUESTIONS DIVERSES

1. AVIS SUR UNE CESSIION DE TERRAIN AVEC MONSIEUR ET MADAME FASOLO AU LONGEREY.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN présente la demande de monsieur et madame FASOLO d'acquérir un terrain communal d'environ 80 m² jouxtant leur propriété. Il précise que ce terrain n'est pas entretenu par la commune et que monsieur et madame FASOLO pourraient ainsi l'aménager à leur souhait.

Monsieur Pierre OUGIER fait remarquer que ce terrain sert à stocker la neige lorsque les services techniques procèdent au déneigement. Monsieur Joël OUGIER SIMONIN répond que la commune garde une petite parcelle au bout de ce terrain et le talus à cet effet.

Madame sylvie MAITRE préfère s'abstenir car elle n'a pas saisi le but de cette cession.

Le conseil municipal donne un avis favorable à la cession de ce terrain. (Votants : 18, pour : 15, abstention : 3 Pierre Ougier, Jean Luc Broche par pouvoir et Sylvie Maitre)

COMPTE RENDU STRUCTURES INTERCOMMUNALES

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

Suite aux plaintes des copropriétaires, monsieur Yves

Briancon explique que la société d'aménagement de La Plagne a revu l'emplacement du départ du futur télésiège 6 places débrayable du Bécoin. La gare sera implantée à peu près à la même place, un peu plus décalée vers la piste «Marie-Chantal». Les téléskis du cabri, du Z et du baby seront démontés. Le central des pistes va être reconstruit à la place du baby. La gare de départ du colorado est descendue d'une trentaine de mètres. Parallèlement à cette gare, un tapis roulant couvert va être mis en place avec la réalisation du jardin d'enfants et de la zone débutant. La piste passera ainsi au dessus du Colorado et facilitera l'accès au becoin. L'ensemble du front de neige va être remodelé afin de respecter la pente pour les débutants.

La tour de chronométrage va être démolie puis reconstruite afin de libérer de la surface au niveau de la raquette d'arrivée du stade. Le télésiège sera déplacé sur la droite en montant pour arriver sur le départ de la flèche. Le dernier mur de la piste «Marie Chantal » va être reprofilé. Monsieur Yves BRIANÇON explique que le SIGP va devoir prendre en charge financièrement la tour de chronométrage et une partie du bullage du stade. Cet état de fait va surement conditionner le projet. Monsieur le maire estime qu'il faut profiter de l'opportunité du changement du télésiège pour améliorer le flux des skieurs sur ce front de neige. Monsieur le maire rappelle que le stade avait été financé entièrement par le SIGP lors de son remodelage. A ce jour, il a été demandé à la SAP de prendre en charge en partie le bullage du stade ainsi que le transfert de la neige de culture au centre du stade. En ce qui concerne le déplacement de l'éclairage du haut du stade, la proposition vient du SIGP. Monsieur le maire informe que l'ensemble des travaux seront réalisés en 2012.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN aurait souhaité que les différentes opérations soient réalisées en plusieurs étapes afin de voir l'évolution et d'essayer de maintenir un télésiège pour les enfants. Monsieur le maire explique que les travaux devront être réalisés dans leur totalité en 2012 en raison du modelage du front de neige qui ne peut se faire en plusieurs fois.

Monsieur Patrice MEREL demande si l'information de la future création d'un funiculaire vallée/station est vraie. Monsieur le maire répond que l'idée de lancer de nouveau le projet d'une liaison directe vallée/station est en cours de réflexion et de discussion avec la commune d'Aime et la Compagnie des Alpes.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'AIME

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN explique qu'il a participé à une réunion sur le projet de territoire à la communauté de communes du canton d'Aime. Il suggère que ces réunions soient organisées plus souvent.

En revanche, il réitère sa demande de modifier le nombre de représentants des communes au sein de la communauté de communes

Il rappelle que le budget de la communauté de communes est basé sur les foyers fiscaux et qu'ainsi les communes d'Aime et de Macot La Plagne devraient être plus représentées. Monsieur le maire est d'accord avec monsieur Joël OUGIER SIMONIN et assure qu'il continuera à travailler sur ce point.

REPAS ÉLUS/PERSONNEL

Madame Sylvie MAITRE rappelle que chaque année la collectivité organise un repas entre le personnel et les élus. Elle propose, pour cette année d'organiser une activité, suivi d'un apéritif, qui permettrait au personnel de mieux se connaître entre service. Le conseil municipal est d'accord avec madame Sylvie MAITRE et propose comme activité une descente en bob ou sur la nouvelle piste de luge. Monsieur le maire demande à madame Sylvie MAITRE de

se renseigner sur les possibilités.

DOSSIERS CONSEIL

Monsieur le maire informe les élus qu'il faut 12 600 copies par an pour réaliser les dossiers d'avant conseil des élus. Il demande aux élus l'autorisation d'étudier une autre solution, notamment d'utiliser la dématérialisation. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à chiffrer les différentes solutions possibles et à lui présenter ensuite.

ISTE DES MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
	Prestation de nettoyage des bâtiments communaux de La Plagne :			
MAPA 11/28	Lot 1- Galeries	SMI	25 960,00 €	31 048,16 €
MAPA 11/36	Fleurissement été 2012	Gonthier	4 589,15 €	4 929,96 €

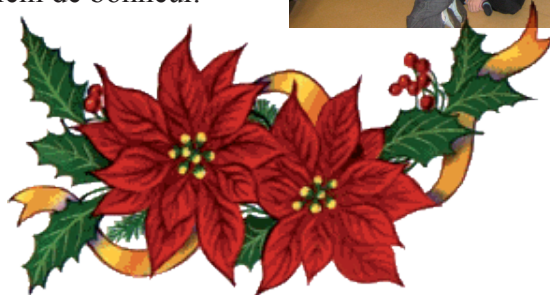
LES COLIS DE NOËL



L'équipe du centre communal d'action sociale (CCAS), composée de SYLVIE MAITRE, NATHALIE JOVET, MARTINE GOSTOLI, MARIE FRISON, MONIQUE DAVID, MARIE-LOUISE BÉRARD, RENÉ BÉRARD ET NICOLAS BRIANCON MARJOLLET ainsi que PAUL BROCHE ET GINETTE REBUFFET (non présent sur la photo car ils se sont occupés de la livraison sur la station) a procédé à la distribution des colis de Noël pour les aînés de + de 65 ans de la commune. C'est sous la neige et le froid, qu'ils ont parcouru les villages le lundi 19 décembre toute la matinée pour apporter à domicile ce petit présent d'avant Noël. Cette année, les colis étaient composés de papillotes, mandarines, livres et galette, ainsi qu'une bouteille pour les messieurs et un panettone dans une jolie boîte pour les dames. La distribution des colis aux macotais résidents de la maison de retraite a permis d'échanger quelques mots avec chacun et de leur montrer qu'on ne les oublie pas. L'équipe du CCAS vous souhaite un joyeux Noël et de joyeuses fêtes.

LE PÈRE NOËL A LA CRÈCHE

Le personnel de la crèche municipale «les p'tits bonnets à Plagne Centre» avait organisé un goûter de Noël où étaient conviés les parents et bien sûr le père Noël. Ce dernier ne s'est pas déplacé les mains vides puisqu'il est venu avec une hotte remplie de jouets pour l'ensemble des enfants de la crèche. Le goûter, ainsi que les bûches, avaient été préparés par la cuisine municipale. Les enfants, les parents le personnel de la crèche ont été ravis de cet après-midi plein de bonheur.



Informations

JOURNÉE DE DÉPISTAGE

03 janvier 2012 - 10h30 à 19h00

Salle omnisports Pierre LEROUX - Plagne Centre

Ouvert à tous et gratuit

Une équipe de professionnels de santé vous propose gratuitement et sans rendez - vous :

- Une mise à jour de vos vaccinations (pour la plupart, la protection ne dure pas toute la vie)
- un dépistage anonyme du SIDA, des hépatites et des infections sexuellement transmissibles
- des réponses à vos questions

Merci de venir avec votre carnet de santé.

Inutile d'être à jeun

Remise des résultats des tests de dépistage et vaccination éventuelle le mardi 10 janvier 2012

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE DES VICTIMES DE LA ROUTE ET DE LEURS FAMILLES

La préfecture de la Savoie vous informe de la parution du guide d'accompagnement juridique des victimes de la route et de leurs familles. Ce guide est téléchargeable sur le site internet de la DSCR - www.securite-routiere.gouv.fr

MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est à dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

Appareils et installations concernés : chaudières et chauffe-eau, poêles et cuisinières, cheminées et inserts y compris les cheminées décoratives à l'éthanol ,groupes électrogènes, engins à moteur thermiques....

Comment éviter les intoxications ?

* Contrôle des installations par un professionnel avant l'hiver

* Bonne ventilation du logement toute l'année

* Utilisation appropriée des appareils à combustion

Que faire si on soupçonne une intoxication ?

* Aérez immédiatement les locaux

* Arrêtez si possible les appareils à combustion

* Evacuez au plus vite les locaux et bâtiments

* Appelez les secours :

112 : numéro unique d'urgence européen

18 : sapeurs pompiers

15 : samu

Si vous souhaitez plus d'information, un dépliant est à votre disposition à l'accueil de la mairie de Macot La Plagne.

Manifestations

VOEUX DE LA COMMUNE

Macot La Plagne - salle des mariages - mairie chef-lieu

Lundi 02 janvier 2012 à 19h

La Plagne - salle omnisports - Plagne Centre

Mercredi 04 janvier 2012 à 19h30

DERBY DU MONT DE LA GUERRE

21 janvier 2012

1230 mètres de dénivellation

Record à battre : 4 minutes29 secondes

Venez pour essayer... ou vous amuser

départ à partir de 10h30 - buffet convivial à 12h00

13h - remise des prix

Infos et inscriptions : office du tourisme - 0479550655.

Champagny en Vanoise

LA GORDZERETTE

27 janvier au 29 janvier 2012

9ème édition - Vallon de Champagny le Haut

Tél. : 06 98 14 04 77

Tél. : 04 79 55 06 55

E-mail : infos@gorzderette.com

Site Internet : <http://gorzderette.com>

RÉUNION PUBLIQUE SUR LA VALORISATION DU SECTEUR DES VIGNES DU CANTON D'AÏME

Cette réunion est organisée à l'attention des personnes possédants des vignes sur le secteur du versant du soleil :

le jeudi 19 janvier 2012 à 20h00

Secteur La Côte d'Aïme - Valezan - Bellentre
salle polyvalente de Valezan.

Objectif de la réunion : discuter des actions à mettre en place (valorisation de l'ensemble des vignes, arbres fruitiers, pâturages du secteur des vignes;...), du périmètre d'intervention, des modes d'intervention à privilégier.

